

CONDITIONS DE VENTE

VENTE VOLONTAIRE

La vente est faite au comptant.

Les acquéreurs paieront, en sus des enchères 20% TTC.

Le règlement est possible en espèces jusqu'à 1 000€, par carte bancaire ou par chèque.

En cas de paiement par chèque, l'enlèvement pourra être reporté au paiement certain de la provision.

L'exposition permettant aux acquéreurs d'examiner les objets et de se rendre compte de leur état, aucune réclamation ne sera admise après le prononcé de l'adjudication. Les poids et dimensions sont fournis à titre indicatif. Les tableaux sont indifféremment encadrés ou non, l'état des cadres n'est pas garanti.

Les demandes d'enchères téléphoniques devront **impérativement** être accompagnées de copie de pièce d'identité et de coordonnées bancaires.

Les commissaires-priseurs se réservent la possibilité d'obtenir une caution pour accepter les enchères téléphoniques.

Ils ne sont nullement responsables en cas de défaut de liaison téléphonique.

Les expéditions sont à la charge des acquéreurs et sous leur entière responsabilité, après réception d'une décharge de leur part.